Composante du produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat

Article de *Juristat*

Les policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions, 1961 à 2009

par Sara Dunn

Automne 2010
Vol. 30, nº 3

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :	
Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Appels locaux ou internationaux :	
Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X, vol. 30, n° 1 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Juristat

Les policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions, 1961 à 2009

Automne 2010, Vol. 30, nº 3

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2010

Nº 85-002-X, Vol. 30, nº 3 au catalogue

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

. indisponible pour toute période de référence

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0[s] valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

[p] provisoire

[r] révisé

[x] confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

[E] à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Les policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions, 1961 à 2009 : faits saillants

- Depuis 1961, 133 policiers ont été victimes d'un homicide dans l'exercice de leurs fonctions au Canada. Tous ces homicides sauf 4 ont été commis sur des hommes.
- Près du quart des policiers ont été victimes d'un meurtre alors qu'ils enquêtaient sur un vol qualifié.
- Neuf policiers sur 10 ont été tués à l'aide d'une arme à feu; la plupart d'entre eux ne portaient pas de veste pare-balles.
- Tous les homicides sur des policiers sauf 5 ont été résolus depuis 1961.

Les policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions, 1961 à 2009

par Sara Dunn

De par sa nature, le métier de policier[1] comporte beaucoup de risques. L'un des dangers liés à ce métier au Canada est l'homicide. La seule autre profession qui expose davantage ses employés aux homicides est celle de chauffeur de taxi, avec un taux environ le double de celui des policiers[2]

À l'aide de données tirées de l'Enquête sur les homicides, cet article présente de l'information sur les policiers qui ont été victimes d'un homicide dans l'exercice de leurs fonctions depuis 1961. Il ne traite pas des policiers dont le décès tenait à une autre cause, comme un accident de la route.

Entre 1961 et 2009, 133 policiers ont été victimes d'un homicide alors qu'ils étaient en service; il y a eu notamment 8 doubles meurtres, 1 triple meurtre et 1 quadruple meurtre. La plupart (65 %) de ces décès sont survenus durant la première moitié de la période à l'étude, soit entre 1961 et 1984 (graphique 1).

Il s'est produit des homicides sur des policiers dans l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon (tableau 1).

Graphique 1
Homicides sur des policiers, Canada, 1961 à 2009

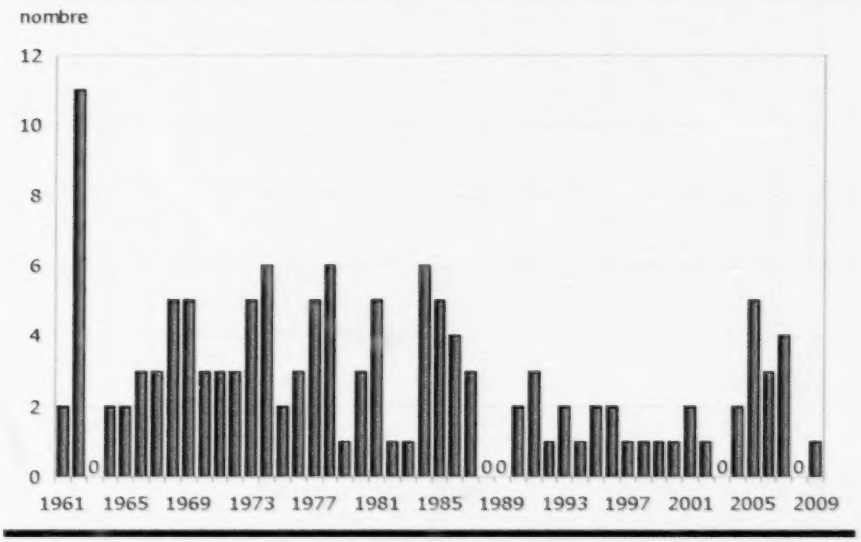

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

1. Les policiers comprennent les personnes employées à la préservation et au maintien de l'ordre public ou à la signification ou l'exécution d'une pièce de procédure en matière civile. Les agents de sécurité privés et de correction sont exclus.

2. S'appuie sur les données du recensement sur les estimations de la population selon la profession devenues disponibles à partir de 1991. Les professions liées à des activités illégales (p.ex. prostitution, membres de gangs, trafic de drogues) sont exclues.

Les enquêtes sur les vols qualifiés représentent les situations les plus dangereuses pour les policiers

Certaines situations auxquelles sont confrontés les policiers semblent davantage les exposer aux homicides. Par exemple, depuis 1961, les policiers ont le plus souvent été victimes d'un homicide alors qu'ils enquêtaient sur un vol qualifié; cette situation représentait près du quart (23 %) des meurtres (graphique 2). Une proportion supplémentaire de 14 % des policiers ont été tués alors qu'ils intervenaient dans une querelle de ménage, bien que la plupart de ces homicides se soient produits au cours des années 1960 et 1970. Ces dernières années, le nombre de policiers tués alors qu'ils tentaient d'arrêter une personne ou un véhicule suspect ou qu'ils tentaient d'arrêter un véhicule pour un délit de la route dépassait celui des policiers tués lors d'une querelle de ménage.

La sécurité des policiers qui patrouillent seuls à bord d'un véhicule par rapport à ceux qui patrouillent avec un coéquipier a fait l'objet d'un débat au sein de la collectivité policière. Parmi les policiers tués lors d'une patrouille motorisée, 54 % avaient été affectés à un véhicule à deux policiers et 46 %, à un véhicule à un policier.

Graphique 2
Homicides sur des policiers, selon les circonstances entourant le décès, Canada, 1961 à 2009

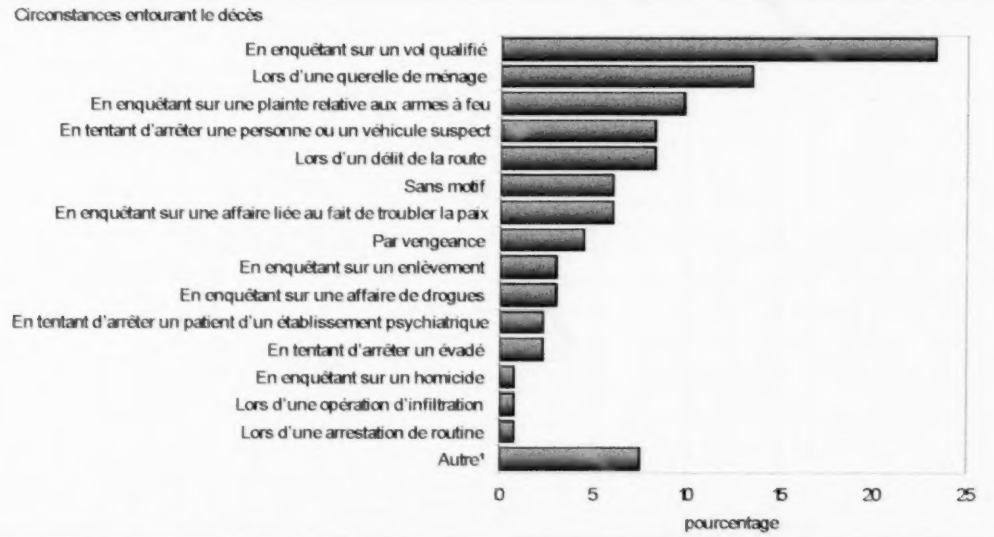

1. Comprend toutes les autres situations non indiquées (p. ex. la répression des émeutes, les suicides, les enquêtes sur des affaires criminelles non mentionnées ci-dessus).
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Un tiers des policiers tués sont relativement nouveaux au sein de leur service de police

Entre 1961 et 2009, tous les homicides sur des policiers sauf 4 ont été commis sur des hommes, dont bon nombre étaient relativement nouveaux au sein de leur service de police. Dans l'ensemble, l'âge moyen des victimes était de 34 ans; le tiers d'entre elles faisaient partie de leur service de police depuis moins de cinq ans.

Comme dans le cas des homicides en général, la grande majorité (95 %) des auteurs présumés d'homicide sur un policier étaient de sexe masculin, âgés en moyenne de 30 ans. Depuis 1961, on a dénombré 170 auteurs présumés d'homicide sur un policier, dont 9 femmes et 3 adolescents âgés de 12 à 17 ans. Contrairement aux homicides en général, les homicides commis contre des policiers étaient plus de deux fois plus susceptibles d'impliquer plusieurs auteurs présumés (30 % par rapport à 12 %).

Les policiers sont le plus souvent tués à l'aide d'une arme à feu

Les policiers victimes d'un homicide en service ont presque tous été tués par balles. Entre 1961 et 2009, 92 % des homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Parmi ces armes à feu, les carabines et les fusils de chasse (y compris les fusils à canon tronqué) ont été à l'origine de 56 % des décès, alors que les armes de poing ont été utilisées dans 44 % des meurtres. Près de 8 policiers sur 10 ne portaient pas de gilet de protection balistique (comme une veste pare-balles) lors des coups de feu, bien que cela était plus souvent le cas au cours des années 1960 et 1970.

La plupart des policiers n'ont pu se défendre avant d'être tués; seulement le tiers environ ont pu sortir et braquer leur arme ou tirer avec celle-ci.

La plupart des homicides sur des policiers sont résolus

De façon générale, la plupart des homicides sont résolus, et cela est particulièrement vrai lorsque la victime est un policier. Parmi l'ensemble des homicides commis sur des policiers depuis 1961, dans 96 % des cas, soit tous les homicides sauf 5, on a pu identifier un auteur présumé. Par comparaison, 84 % des homicides en général ont été résolus au cours de cette période.

Tableau de données détaillé

Tableau 1
Homicides sur des policiers, selon la province et le territoire, 1961 à 2009

Provinces et territoires	nombre	taux[1]
Terre-Neuve-et-Labrador	1	2,6
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0
Nouvelle-Écosse	2	3,0
Nouveau-Brunswick	5	9,2
Québec	41	6,3
Ontario	44	4,9
Manitoba	6	6,2
Saskatchewan	7	8,0
Alberta	14	7,3
Colombie-Britannique	10	3,8
Yukon	0	0,0
Territoires du Nord-Ouest	1	15,6
Nunavut	2	54,3
Canada	**133**	**5,6**

1. Les taux sont calculés pour 100 000 policiers employés. Les estimations de population concernant les policiers sont tirées de l'Enquête sur l'administration policière. En raison de l'indisponibilité des données sur la population en 1961, le taux d'homicides sur des policiers pour cette année est fondé sur la population de 1962.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.